

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bre-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1875.

Bulletin politique.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* une vive et piquante leçon adressée à ces ennemis fanatiques de la Monarchie, qui osent contre elle dénaturer l'histoire même de la France. Voici intégralement le spirituel article de M. John Lemoine :

« La paix sera longue et dure à se rétablir dans une société comme la nôtre, où les divisions et les haines sont des héritages de classes et de familles. Les pages les plus sanglantes de notre histoire sont encore humides, et chaque jour les fils des victimes se rencontrent avec les fils des exécuteurs. Les dernières discussions montrent combien l'impartialité est impossible, même dans l'interprétation et le jugement de faits sur lesquels ont déjà passé plusieurs générations ; chacun les explique, les condamne ou les justifie selon les besoins de sa cause et selon les traditions de son parti, et nous venons de voir les orateurs de droite et de gauche se combattre aussi ardemment que jamais sur le terrain de la philosophie de l'histoire.

« Ce qui nous frappe, c'est l'injustice inconsciente, presque naïve, avec laquelle, des deux côtés, on se renvoie les mêmes arguments. Voici, par exemple, M. Challemeil qui, dans une récente discussion sur les affaires religieuses, fait intervenir le nom de M. de Bismark, et toute la droite se soulève pour lui reprocher avec indignation d'oser se servir du témoignage d'un ennemi de son pays. Nous sommes obligés d'avouer que nous avons trouvé parfaitement naturelle et légitime l'argumentation de l'orateur radical. Nous sommes également de cet avis à propos de ce que disait à son tour M. de Carayon. L'orateur royaliste, en parlant des alliances possibles de la France, a voulu, lui aussi, citer quelques paroles du chancelier prussien ; mais, cette fois, c'est la gauche qui s'est soulevée avec la dernière violence pour étouffer sa voix en le traitant d'émigré et d'allié de l'étranger. Cherchez donc à démêler dans cette confusion une lueur de vérité ! Quand c'est la gauche qui cite M. de Bismark, la droite entre en fureur ; quand c'est la droite, la gauche a des attaques. Si le sujet n'était pas si triste, nous rappellerions ce qu'on disait autrefois du maréchal Soult, qui avait toujours perdu la bataille de Toulouse quand il était au ministère, mais qui l'avait toujours gagnée dès qu'il était dans l'opposition.

« Il eût été plus digne du grand talent de M. Jules Favre de ne pas revêtir des draperies de son éloquence des lieux communs depuis longtemps tombés en désuétude, comme les fourgons de l'étranger et autres vieilles phrases avec lesquelles on n'est arrivé qu'à recoudre, brosser et restaurer la redingote grise. L'histoire, quand elle pourra être impartiale, dira que cette accusation de complicité sous laquelle a succombé l'ancienne monarchie fut une flagrante injustice ; elle dira qu'au contraire ce fut la famille royale qui préserva la France du démembrement et du partage, et que sans elle la Prusse aurait fait en 1815 ce qu'elle a fait en 1871. Cette arme perfide avec laquelle on avait fini par tuer la royauté n'a servi et ne

servirait encore qu'à l'empire et les républicains feraient mieux de la laisser dans l'arsenal des vieilleries.

« Nous ne voyons pas l'utilité de ces récriminations historiques. Des émigrés, d'ailleurs, il n'y en a plus ; et ce n'est peut-être pas à l'honneur de notre temps, de sa foi et de ses convictions. En revanche, il y a des fonctionnaires. M. Jules Favre a pu dire que les royalistes avaient peuplé les antichambres et les bureaux de l'Empire ; mais pour quoi n'y a-t-il pas ajouté tous les anciens libéraux, anciens républicains, anciens conspirateurs qui se sont confortablement installés aussi dans des sièges bien rembourrés et dans des places bien rétribuées ?

« Les émigrés de la première Révolution avaient les idées de leur temps ; pour eux, la notion du pays, l'idée de la patrie étaient incarnées dans la royauté ; en s'enrôlant dans les armées étrangères, il ne leur entrait pas dans l'esprit qu'ils combattissent contre leur pays. D'autre part, les républicains voudraient-ils bien nous dire comment ils jugent ceux des leurs qui prenaient les armes contre la France, contre le drapeau et le gouvernement de la France pour la cause de la République ? N'a-t-on pas vu, dans la guerre d'Espagne en 1823, par exemple, des chefs bien connus du parti républicain prendre du service dans l'armée espagnole pour combattre l'armée française. Et plus tard, dans l'expédition de Rome en 1849, n'avons-nous pas vu des républicains français servir contre la France sous le drapeau de la République romaine ? Pourquoi, sinon parce que la patrie, pour eux, c'était avant tout la République, comme pour les émigrés d'autrefois c'était le roi. De part et d'autre, on peut échanger d'éternelles récriminations sans aboutir à aucune conclusion, et ce sera toujours vérité en deçà des Pyrénées et erreur au-delà. — *John Lemoine.* »

Toute l'histoire présente le même antagonisme.

Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de vérité historique, qu'il n'y a pas de justice, qu'il n'y a pas de loi morale et certaine pour la conduite de l'humanité ?

Telle n'est pas la pensée de l'écrivain.

Mais, voulant se plaindre de l'état de dissidence où sont les hommes dans une même société, la logique le conduisait à reconnaître que cette lutte intestine était sans remède, tant que la société n'était pas ramenée à un principe régularisateur de la conscience humaine.

Chronique générale.

La commission des lois constitutionnelles, après un débat auquel ont pris part plusieurs de ses membres, a décidé que l'article 1^{er} du projet de loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs serait supprimé et que, sur la proposition de M. Paris, l'art. 2 serait alors ainsi rédigé : « M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, n'est responsable que dans le cas de haute trahison. »

**

On lit dans la Presse :

Il est absolument inexact que la seule modification que doit subir le cabinet soit le remplacement du baron de Chabaud-Latour par M. le duc de Broglie, qui joindrait le ti-

tre de vice-président du conseil à celui du ministre de l'intérieur.

La probabilité est, en effet, que dans le cas prévu du rejet définitif des lois constitutionnelles, M. le duc de Broglie serait chargé de la formation d'un nouveau cabinet qui aurait à préparer les élections générales pour novembre 1875 ou mai 1876.

Mais rien ne peut être décidé et arrêté, dès aujourd'hui, d'une manière définitive, en ce qui concerne la question ministérielle, sa solution dépendant encore du résultat de la discussion constitutionnelle. Ce résultat est sans doute prévu ; toutefois il faut tenir compte de la possibilité d'incidents inattendus.

**

M. Cazeaux, le nouveau député des Hautes-Pyrénées, a pris possession de son siège à la Chambre. Il s'est placé dans les rangs du groupe bonapartiste, à côté de M. Abbattucci.

**

Il y a eu, lundi dernier, à Avignon, une grande réunion démocratique en vue de désigner le successeur de Ledru-Rollin au sein de la députation de Vaucluse. Chaque canton du département y était représenté.

Après avoir débattu plusieurs noms, on dit que le sénateur se serait arrêté à celui du citoyen Eugène Raspail (neveu de celui du camphre), déjà conseiller général pour le canton de Beaumes. Le nom de M. Dupuy, d'Orange, et celui du citoyen Jean Saint-Martin ont été écartés.

**

La nouvelle loi sur les cadres, bien que non encore votée définitivement, a reçu déjà un commencement d'exécution ; une compagnie du train des équipages est actuellement formée à Versailles de soldats d'infanterie et de cavalerie pris dans les régiments en garnison à Paris.

**

La nouvelle Ecole de sous-officiers créée au camp d'Avor par décret du mois de décembre dernier vient d'ouvrir ses cours ces jours derniers.

Etranger.

ESPAGNE.

Il y a quelques jours, le *Figaro* publiait une lettre de M. d'Algara, agent de don Carlos, qui niait l'existence de la renonciation formelle de don Juan de Bourbon, père du prétendant, en faveur de la reine Isabelle. Cette renonciation semble sérieuse, en effet, d'après un texte que publiait le *Figaro*. Ce document emprunte à la situation nouvelle de l'Espagne un intérêt particulier.

Le voici :

« Eloigné de mes fils par force, j'ai le regret de savoir qu'ils sont élevés contre ma volonté, dans un ordre d'idées qui n'est pas le mien. Ils arriveront à un âge où il est bien difficile de modifier les effets d'une première éducation, et on se servira d'eux, je le crains, pour raviver les espérances d'un parti qui ne doit plus avoir d'existence légale en Espagne. En vain, j'ai fait auprès de ma femme et de l'empereur d'Autriche tous mes efforts pour avoir mes fils ; mes droits paternels ont été méconnus. Mon unique désir est de pouvoir élever ces enfants comme

l'exige l'intérêt de l'Etat, et c'est mon devoir de solliciter l'appui de Votre Majesté pour qu'ils me soient rendus.

« L'intérêt du pays ayant toujours été, je le répète, mon seul guide, je donne une preuve de ma bonne foi en vous déclarant, madame, que je renonce de la manière la plus formelle, pour moi et mes descendants, à tous les droits que me pourrait conserver une interprétation quelconque des antiques lois.

« Je vous reconnais pour ma reine, et je jure fidélité et obéissance à la Constitution.

» JUAN DE BOURBON. »

Quelque temps après, dans une lettre datée du 23 janvier 1864, don Juan de Bourbon réitérait à la reine Isabelle sa soumission et son serment de fidélité.

L'Almanach de Gotha, qui fait foi en cette matière, contient, au sujet de l'infant Jean, cette note : « Renonce, le 3 octobre 1868, à ses droits à la couronne en faveur de son fils Charles. » Toute autre renonciation ne pouvait donc être valable et, si l'infant Jean voulait renoncer à ses droits, il ne pouvait engager la personne de son fils.

On se préoccupe beaucoup dans les cercles politiques, à Madrid, d'obtenir la reconnaissance du gouvernement par les puissances européennes.

Une dépêche de Madrid assure qu'au Vatican on se montrerait très-favorablement disposé à l'égard de l'Espagne. La Russie aurait également pris une attitude bienveillante à l'égard d'Alphonse XII. A Londres, le ministre d'Espagne a remis le 23 au *Foreign Office* une lettre autographe du roi Alphonse notifiant à la reine Victoria son avènement et l'assurant, en même temps, de son intention de favoriser la liberté constitutionnelle civile et religieuse dans le royaume qu'il est appelé à gouverner.

Voici une autre nouvelle à sensation lancée par la *Liberté*. Il ne s'agit de rien moins que d'un prochain *convenio* et de la résignation du roi Charles VII à accepter une *pen-sion des mains de son jeune cousin*, et à se retirer de cette lutte vraiment gigantesque qu'il soutient personnellement depuis 49 mois !...

D'après une lettre de Bayonne, il faut s'attendre à recevoir très-prochainement des nouvelles très-importantes de la reprise des hostilités entre les carlistes et l'armée alphonstiste.

Les plans de campagne de Serrano ne seront pas sensiblement modifiés. Pendant que le 2^e corps de l'armée et la division de l'Alava opéreront un mouvement sur Estella, Moriones, qui est décidément à la tête des soldats, attaquera le Carascal et Puente la Reina. Déjà le haut Aragon a reçu un contingent considérable. Les forces qui ont été détachées de l'armée de Catalogne ont pour mission de pénétrer en Navarre. Le général Salamanca doit marcher sur Durango, et la division Loma renouvellera son attaque sur Andoain en vue d'occuper Tolosa. Les carlistes seront attaqués par quatre endroits à la fois.

ITALIE.

L'Italie reçoit en triomphe celui dont nous pourrions dire ce que Salluste disait de Catilina : *omnium quos terra sustinet scele-*

ratissimus. Qu'on lise plutôt cette entrée triomphale sur le sol italien :

« Garibaldi, venant de Caprera avec son fils Menotti sur l'Umbria, a débarqué à Civita-Vecchia le 24. Malgré l'heure de son arrivée, une heure du matin, les membres de la municipalité, le prince Odescalchi, député de Civita-Vecchia, quelques autres députés, plusieurs délégués des sociétés publiques et beaucoup de journalistes attendaient sur un ponton préparé par la ville. Le long de la jetée, les pompiers formaient la haie, la musique de la garde nationale jouait l'hymne de Garibaldi, et un millier de citoyens tenaient des torches allumées. De longues acclamations ont accueilli l'arrivée de Garibaldi ; le général, ému, a remercié à plusieurs reprises. La foule a accompagné sa voiture aux flambeaux.

» Garibaldi est descendu hors de la ville, chez un ancien officier garibaldien. Il était attendu à Rome vers 3 heures de l'après-midi. La junte municipale de Rome va rendre visite à Garibaldi aussitôt qu'il sera arrivé. »

Garibaldi et Pie IX dans Rome ! Garibaldi fêté, acclamé, exalté ! Pie IX banni, bafoué, insulté, menacé peut-être ! Que dira la postérité, quand elle appréciera les faits de notre époque ? Jules Favre, au lendemain du 24 janvier, célèbre publiquement et justifie la mort de Louis XVI ! L'Italie salue de ses chants de triomphe l'homme qui s'est déclaré l'ennemi de tout ce qui fait la grandeur et la gloire du genre humain ! C'en est trop ; puisse l'Europe n'avoir pas à se repentir bientôt de tels scandales !

On mande de Rome, 24 janvier :

Le général Garibaldi est arrivé. Il a été reçu à la gare par le syndic, la municipalité et les sociétés ouvrières avec leurs musiques.

Une grande foule a acclamé Garibaldi à son arrivée.

A cause de la grande foule, le général Garibaldi a dû s'arrêter dans un hôtel. Le général se rendra à son domicile ce soir. Il a prié la foule de ne pas troubler l'ordre, et il a annoncé qu'il restera quelque temps à Rome.

Garibaldi portait sa chemise rouge habituelle, un pancho blanc et une calotte bleue brodée d'or. Sgarallino, son compagnon d'armes, était à son côté.

La dépêche suivante est communiquée par la Correspondance américaine :

« Rome, 24 janvier, 3 h., soir.

» Garibaldi est arrivé à la Chambre à deux heures et demie.

» La place Monte-Citorio était couverte d'une foule immense qui a fait au général une ovation enthousiaste.

» Garibaldi est entré dans la salle des séances, appuyé sur ses amis, au milieu des applaudissements répétés de la gauche et du public des tribunes.

» Il est allé se placer à la Montagne. Le président l'invite à prêter le serment. Garibaldi le prête, et des applaudissements unanimes éclatent sur tous les bancs. Des vivats frénétiques partent de toutes les tribunes.

» Les ministres, et particulièrement MM. Minghetti et Cantelli, se font remarquer en applaudissant le général. »

La Junte municipale de Rome a décidé de faire frapper une médaille d'or en l'honneur des services rendus par Garibaldi en 1849, dans sa défense de la ville contre les troupes françaises.

Et erudimini, gentes !...

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Lundi dernier, à l'exception de M. de la Bouillerie, qui a voté contre, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour que l'Assemblée passe à la deuxième délibération sur le projet de loi concernant la création et les attributions du Sénat.

Dimanche prochain, à 8 heures du soir, aura lieu, dans la salle de la Mairie, le concert donné à ses souscripteurs par la

musique des sapeurs-pompiers, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs de la ville.

Voici le programme de cette soirée musicale :

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Hommage à l'Alsace-Lorraine*, fantaisie, exécutée par la musique militaire (Bléger).
2. *La Création*, quatuor, pour orgue, piano, violon et violoncelle (Haydn).
3. *Le Trouvère*, fantaisie, pour piano (Verdi).
4. *Élégie*, pour violon et piano (Brisson).
5. *Chœur*, cantate guerrière (X...).

DEUXIÈME PARTIE.

6. *Si j'étais roi*, fantaisie, exécutée par la musique militaire (Adam).
7. *Echo des Pyrénées*, galop, pour piano, exécuté par l'auteur (Casas).
8. *La Prière de Moïse*, quatuor, pour piano, orgue, violon et violoncelle (Rossini).
9. *Adagio et presto* du 44^e trio d'Haydn, pour piano, violon et violoncelle.
10. *L'Étoile*, marche, exécutée par la musique militaire (Ziéglér).

Au sujet de la lettre de M^{me} Derasse, que nous avons publiée avant-hier, le *Journal de Maine-et-Loire*, qui la reproduit, ajoute les lignes suivantes :

« M^{me} Derasse n'avait pas besoin d'écrire cette lettre ; sa belle et généreuse conduite dans la représentation de charité dernièrement organisée au Grand-Théâtre d'Angers, la mettait à l'abri de tout soupçon ; et personne, ni à Angers ni à Saumur, ne pouvait douter du talent et du cœur de M^{me} Derasse. »

Lundi dernier, le nommé Mariette, ouvrier carrier, âgé de 40 ans, domicilié à Montreuil-Bellay, étant occupé à la carrière de la Gazelle, commune du Vaudelnay-Rillé, a été surpris par un bloc de pierre qui s'est détaché de la paroi.

Il a été tué sur le coup. Mariette laisse quatre enfants sans aucune ressource.

Son camarade Barrauld, qui travaillait à côté de lui, a été renversé par ce même bloc ; mais, protégé par une autre pierre, il n'a eu aucun mal.

Il ne faut pas négliger d'aller, chacun à sa mairie, vérifier son inscription sur les listes électorales. Depuis le samedi 16 janvier s'est ouvert le délai de 20 jours pendant lequel doivent se produire les demandes en inscription ou en radiation ; il prendra fin le 4 février, à minuit.

Nous rappelons aux électeurs qu'il existe deux listes électorales bien distinctes :

La première, comprenant les électeurs municipaux, dont une catégorie concerne les citoyens ayant droit à l'inscription d'office, et une autre les citoyens qui ne peuvent être inscrits qu'en en faisant la demande et en justifiant d'une résidence de deux années consécutives dans la commune ;

La seconde liste, comprenant les électeurs qui, ne justifiant pas de six mois de domicile, peuvent prendre part cependant aux élections des membres de l'Assemblée nationale et des Conseils généraux et d'arrondissement.

La vérification des listes ne doit être négligée par personne. Nous n'avons pas besoin d'insister : tous les électeurs comprennent combien il est important pour eux de bien vérifier s'ils sont inscrits et de se faire inscrire s'ils ne le sont pas.

Monsieur le Rédacteur,

Aurons-nous, n'aurons-nous pas les lois constitutionnelles, si impatiemment attendues ? *That is the question.*

La plus importante assurément est la loi électorale ; dite politique, celle qui doit enfin réfréner le suffrage universel. Voulez-vous bien me permettre de hasarder à cet égard quelques observations ?

Tel qu'il s'exerce aujourd'hui, le suffrage universel est le dissolvant de toutes nos institutions : ses écarts vont sans cesse croissant et il ne tardera pas à tout anéantir. L'empire ne pouvait pas le restreindre, il lui devait son origine : il avait trop habilement exploité le ridicule prestige dont était entouré le nom de Napoléon ; pendant 40 ans, il a pu manier et diriger ce formidable levier, mais c'était une arme à deux tranchants qui s'est retournée contre lui et l'a tué. Ce peuple souverain, devant qui l'empire a fait tant de sottises, après s'être laissé

diriger, a appris à connaître sa force et il a exercé ses droits sans mesure. Au lendemain de la Commune, M. Thiers pouvait porter la main sur le suffrage universel, et à ce moment il aurait eu l'appui des honnêtes gens ; pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait ?

Que sera aujourd'hui cette loi électorale ? N'est-il pas à craindre qu'on ne tente timidement les réformes nécessaires ? La radicalement élèvera sa grosse voix, et comme toujours on reculera. Cependant, tout en maintenant le principe du suffrage universel direct, pourquoi ne pas le régler et lui poser, sinon des limites, au moins de sages conditions ?

Tout citoyen, âgé de 24 ans, est électeur. Est-ce donc qu'à cet âge un homme a l'expérience de la vie politique ? Reculez jusqu'à 25 ans le droit de voter, et vous éloignez de l'urne cette jeunesse turbulente, avide d'agitation, qui, le plus souvent inconsciente, suit comme les moulons de Panurge et se laisse entraîner par les orateurs de carrefour ou de cabaret.

Que l'on impose une résidence de 3 ans consécutifs. On ne verra plus, au jour de l'élection, ces bandes d'agitateurs qui n'ont ni assiette ni profession définie, qui courent de ville en ville pour semer le désordre. L'ouvrier laborieux cherche un domicile : il fonde un intérieur, une famille, et ne cherche pas cette vie nomade qui n'a de lendemain qu'aux jours de désordre et de révolution. Comme complément de cette condition de résidence, l'électeur devrait être assujéti à payer une cote mobilière et personnelle.

Enfin, que tout électeur soit obligé de se rendre au vote sous peine d'amende ; qu'en cas de récidive il soit privé de son droit d'électeur pendant 5 ou 10 ans. La force des radicaux est bien plus dans leur unité d'action qu'en leur nombre. Que les gens d'ordre, à quelque opinion qu'ils appartiennent, soient contraints d'exercer leur devoir d'électeur, et ils présenteront une majorité écrasante.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les réflexions que me suggère la loi électorale qui va se débattre d'ici à quelques jours. Je les livre à votre appréciation.

Agréé, etc. UN ABONNÉ.

Saumur, 25 janvier 1875.

L'emprunt de 730,000 francs, contracté par la ville de Poitiers, a été couvert et au-delà.

Depuis quelques jours, on voit au bord du Cher, sur les remblais du chemin de fer de la Vendée, une haute balustrade en fer qui excite la curiosité des promeneurs, mais dont peu de personnes paraissent connaître la destination.

Cette balustrade fait partie d'un pont en fer de cent vingt mètres de longueur, pesant plus de trois cent mille kilogrammes, qui d'ici à quelques jours sera glissé d'une rive à l'autre du Cher, entre lesquelles il va établir la communication.

Il ne faut pas croire que cette balustrade, dont le pont sera surmonté de chaque côté, ait pour but unique de faire office de garde-fou. L'effet de cette disposition est, dans le calcul des constructeurs, de donner une bien plus grande solidité au pont, et de lui permettre de supporter sans danger la charge énorme des convois qui le traverseront.

Le Midi tout entier, et plus spécialement les départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Garonne, sont profondément émus par l'intention formulée par M. le ministre des finances d'admettre en France, moyennant un droit de 25 centimes par hectolitre, les vins italiens ayant 18 degrés d'alcoolisation, tandis que les droits frappés sur les vins français à ce degré sont de 4 fr. 50 c. Les pétitions pleuvent, c'est le mot, au ministère des finances, pour arriver à faire modifier un état de choses si préjudiciable à notre industrie, à notre agriculture, à notre commerce.

On écrit de Cholet à la Sarthe :

M. Brin, propriétaire à la Renaudière, vient de vendre à M. Robineau-Blouin, boucher à Bessé-sur-Braye, un des plus beaux spécimens de la race bovine (Manceau-Durham croisé d'un peu d'Anglais). Cet animal pesait douze cent cinquante-cinq kilogrammes !

Une dizaine de jeunes gens de Parthenay ont eu la sauvagerie de se ruer sur deux militaires du 32^e de ligne, en garnison à Parthenay. L'un de ces militaires a reçu des contusions tellement graves, qu'il est encore obligé de garder le lit. Des poursuites vont être dirigées contre ces jeunes gens, qui auront à rendre compte de leurs violences devant la justice.

L'exposition des musées de province, qui doit s'ouvrir à Paris le 1^{er} avril, paraît devoir être très-brillante. La plupart des grandes villes ont compris l'intérêt national qu'offrirait le projet présenté par l'administration des Beaux-Arts.

Parmi les musées les plus intéressants dont le concours est déjà assuré, on cite les musées de Tours, Rennes, Nantes, Avignon, Besançon, Le Mans, Orléans, Toulouse, Caen, Angers, etc.

Le pain de fantaisie ne doit pas être taxé comme le pain ordinaire, mais il se vend au poids.

Telle est la solution que la justice vient de donner à une question qui intéresse au plus haut point le commerce et plus encore le consommateur.

Un pain de fantaisie vendu pour un demi-kilo, et qui en réalité ne pèse que 350 ou 400 grammes, constitue un délit pour le boulanger, lorsqu'il est vendu pour un pain de 500 grammes, quelle que soit la forme que le boulanger veut lui donner.

Les règlements à la main, le boulanger a tort ; seulement il lui est facultatif de vendre le pain de fantaisie un prix plus élevé que celui auquel il vend le pain ordinaire, puisqu'il prend plus de soin, demande une autre main-d'œuvre que le vulgaire pain de 3 ou 6 kilogrammes soumis, celui-là, au pesage.

A l'avenir, le client pourra exiger le poids pour le petit pain qu'il achètera chez le boulanger : seulement celui-ci aura la faculté de le vendre le prix qu'il jugera le plus favorable à ses intérêts, afin de se trouver rémunéré de la façon supplémentaire et souvent du prix plus élevé qu'il paye pour l'achat des farines qui servent à la confectionner.

THÉÂTRE.

On nous a donné lundi l'un des plus jolis opéras du répertoire, *Marta*, de M. de Flotow, l'auteur de *l'Ombre*.

Quelques mots sur cette œuvre lyrique. Avant d'être traduite en français, *Marta* avait déjà parcouru toute l'Allemagne lorsque le Théâtre-Italien eut le bon esprit de la monter. On disait alors que cette partition ne constituait pas un grand opéra ; qu'on y rencontrait une succession de petits airs reliés entre eux par de modestes récitatifs ; mais aussi on lui prédisait une grande vogue sur les scènes départementales.

Ces prévisions étaient justes. *Marta* a fait son apparition un peu partout. L'auteur avait eu soin de rendre l'exécution facile ; les mélodies se détachaient nettement sur un accompagnement fort simple. Pour aborder les rôles, il n'était pas absolument indispensable d'avoir le talent des premiers interprètes. Des artistes ordinaires, ayant du style et du goût, y pouvaient suffire, condition avantageuse pour des théâtres de province.

On applaudissait surtout, dans ce charmant opéra, le solo de cor de l'ouverture ; le chœur des servantes, rempli de verve ; le duo du rouet, qui se termine en quatuor ; la romance de la Rose, la chanson du portier, l'ariette qui précède la fanfare, l'air de Lionel et le final.

Au Théâtre-Italien, *Marta* eut pour interprètes Mario, Graziani, Zucchini, M^{me} Saint-Urbain et Nantier-Didiée, celles-ci remplacées plus tard par M^{me} Alboni et Marie Battu.

Grâce à la traduction de M. Crevel de Charlemagne, le succès de l'ouvrage devint plus grand encore, et aujourd'hui il n'est guère de théâtres d'une certaine importance où il n'ait été représenté.

Marta, jouée lundi pour la quatrième ou cinquième fois à Saumur, a fait le plus grand plaisir. Le rôle de Plumkett a été parfaitement tenu par M. Géraizer qui, dès sa première apparition sur notre scène, s'est acquis la sympathie du public. Il a détaillé avec rondeur la chanson du portier, et la romance de l'Amé en peine lui a valu de chaleureux applaudissements. Cet artiste a trouvé là un de ses plus francs succès.

M^{re} Bureau a fait admirer la fraîcheur de sa voix et la pureté de ses vocalises ; elle a dit avec beaucoup de goût ce charmant air irlandais : *Le printemps va renaitre*. M. Chevalier paraissait fatigué ; il a cependant bien chanté ses divers morceaux. M^{re} Martelli (Nancy) a également fait preuve de talent. En somme, la délicieuse partition du maestro allemand a été exécutée avec un ensemble des plus remarquables.

Vraiment, nous ne saurions trop remercier M. Emile Marck de ses brillantes représentations ; mais il est regrettable que, dans ces derniers temps, le public saumurois ait montré si peu d'empressement à se rendre à l'appel de l'intelligent impresario, qui met tant de zèle à satisfaire les amateurs. Lundi prochain, la troupe de comédie viendra jouer le *Demi-Monde*, d'Alexandre Dumas fils, avec le concours de MM. Marck et Chavannes. Espérons que, pour la représentation d'une œuvre si importante, interprétée par de tels artistes, une salle bien garnie dédommagera quelque peu la direction des sacrifices qu'elle ne cesse de faire pour nous, et l'engagera à continuer ses excursions hebdomadaires à Saumur.

Faits divers.

M. l'amiral La Place, doyen des amiraux français, vient de mourir.

Il était né en 1793, à bord d'un navire que commandait son père, et l'on peut dire que depuis il n'avait presque pas quitté l'Océan.

Tous ses grades furent conquis par des campagnes. Il fut chargé, en outre, de deux voyages scientifiques, l'un autour du monde par les mers de l'Inde et de la Chine, et l'autre en Océanie. Ces expéditions, dont les résultats ont été publiés par l'Etat, lui firent le plus grand honneur.

L'amiral La Place termina sa carrière comme préfet de l'arrondissement maritime de Brest, où il vient de mourir, entouré de l'estime universelle.

Un incendie considérable a éclaté dimanche matin à Nîmes, à l'hôtel de la Méditerranée. Les propriétaires de l'établissement, les voyageurs et les voisins ont eu à peine le temps de se vêtir et de sortir promptement. Bientôt tout le bâtiment ne présentait plus qu'un immense brasier.

Les secours n'ont pas tardé à arriver : les pompiers amenant six pompes, trois compagnies de soldats de la garnison, des gendarmes et la police.

La domestique de l'hôtel qui couchait dans une chambre près des greniers, ayant aperçu le feu, s'est empressée de descendre. Deux enfants de M. Gibert, propriétaire de l'hôtel, une petite fille âgée de neuf ans et un garçon de quinze ans qui couchaient dans la même chambre, sont descendus avec la domestique.

Tout à coup les parents s'aperçoivent qu'il manque à l'appel un de leurs enfants, un petit garçon de quatre ans. On s'élance rapidement au milieu des flammes ; on pénètre dans la chambre où il couchait, une fumée intense empêche de voir. On appelle le petit garçon, pas de réponse. Enfin le capitaine des pompiers Fontanieu se baisse et regarde sous le lit. Il aperçoit alors le pauvre enfant étendu dans la ruelle et ne donnant plus signe de vie. Il le prend dans ses bras, mais ce n'était plus qu'un corps entièrement carbonisé.

On présume que l'enfant, affolé par la terreur, aura sauté à bas de son lit et, pour se soustraire au danger qui le menaçait, se sera blotti dans la ruelle, où il n'aura pas tardé à être d'abord asphyxié par la fumée et ensuite brûlé par les flammes qui pénétraient dans la chambre.

Les pompes, alimentées par les bornes-fontaines de l'avenue Feuchères et par les puits voisins, ont combattu cette ardente fournaise pendant que les pompiers abattaient avec des haches les poutres enflammées pour empêcher l'incendie de se communiquer aux maisons voisines.

De temps à autre on entendait un craquement : c'étaient les plafonds qui s'effondraient, entraînant dans leur chute tous les meubles et objets mobiliers que l'on n'avait pas eu le temps de sauver.

Les pertes, dit le *Midi*, sont incalculables et ne peuvent encore être évaluées, même approximativement. De tout le bâtiment in-

condié, il ne reste que des ruines fumantes.

Le bureau du percepteur des contributions directes, M. Allard, a été également brûlé. On a pu sauver la caisse et les papiers les plus importants. Le reste a été consumé. Un entrepreneur, M. Lasagesse, qui occupait un magasin contigu à la perception, a eu tous ses outils, planches plateaux, etc., brûlés.

Un incendie a éclaté lundi avec une violence extrême au Luc, l'un des faubourgs de Caen, et en quelques minutes le feu dévorait 13 maisons, habitées par une vingtaine de ménages, qui n'ont pu rien sauver de ce qu'ils possédaient. On ignore encore la cause de ce sinistre, et les pertes qu'il a occasionnées sont évaluées approximativement à 50,000 fr.

La tempête qui pendant trois jours a sévi sur Paris a occasionné de grands dégâts et de nombreux accidents.

Des dépêches parvenues à la gare du chemin de fer du Nord ont annoncé que, par suite d'infiltrations résultant des dernières pluies, un tunnel, situé entre Vierzy et Berzy, s'était écroulé sans avoir occasionné d'accidents. Aussitôt a été placardé un avis annonçant qu'il n'était plus délivré de billets pour les localités au-delà de Vierzy.

Les voyageurs pour Berzy et Soissons, et ceux pour la ligne de Soissons à Laon et Hirson, peuvent se rendre à destination par la voie de Ternier et Laon, sans supplément de prix.

Les voyageurs pour la ligne de Soissons à Reims et les Ardennes doivent prendre les trains du chemin de fer de l'Est.

A Rouen, des toitures ont été emportées ; à Pécamp, à Dieppe, et tout le long du littoral de la Normandie, la tempête a été d'une violence extrême et fait craindre de nombreux sinistres en mer.

On lit dans le *Messageur du Midi* :

Lavoisier, en 1799, évaluait la consommation individuelle du vin, en France, à 64 litres par an. Les statistiques de la première moitié du siècle donnent une moyenne d'environ 75 litres. Aujourd'hui, on arrive à une ration de près de 120 litres par tête ou un tiers de litre par jour.

Si ces statistiques sont exactes, et la population actuelle de la France étant d'environ 36 millions d'habitants, il s'ensuit que la consommation du vin, pendant toute l'année, atteint aujourd'hui le chiffre énorme de 4 milliards 320 millions de litres.

Il se fait en ce moment-ci, au palais de justice de Marseille, une singulière enquête.

Il y a quelque temps mourut dans cette ville un riche propriétaire, nommé R.... Quand les héritiers se présentèrent pour avoir connaissance du testament, ils apprirent que le défunt avait laissé toute sa fortune, soit trois cent mille francs, à la femme du médecin qui l'avait soigné durant sa dernière maladie. Vif désappointement des parents, qui crièrent à la captation, accusant le docteur D... d'avoir influencé le moribond et d'avoir éludé l'article du code civil, qui interdit aux médecins et aux pharmaciens d'hériter de leurs malades.

De là, le procès qui se déroule en ce moment, et pour lequel se fait l'enquête. Le corps médical de Marseille suit avec intérêt cette curieuse affaire.

Veut-on connaître l'état à ce jour des locations des places au Grand-Opéra ? A l'exception de quelques places que l'administration se réserve pour le service de la presse et quelques autres services spéciaux, la salle est louée totalement jusqu'à la douzième représentation, et partiellement jusqu'à la vingtième ; mercredi dernier, deux cent dix-huit personnes se sont présentées au bureau de location pour retenir des places pour la vingt-unième représentation.

UN NOUVEAU SALOMON.

Le juge de paix d'un canton de la Dombes vient de rendre un jugement digne de la sagesse de Salomon.

Dubois et Genin se présentent à son tribunal : le premier, réclamant au second la somme de 150 fr., montant d'un billet souscrit par lui et stipulé payable à la Saint-Fortunat.

Dubois explique au magistrat que le sieur Genin, son voisin, ne niait pas l'existence de la dette, mais qu'il objectait que le billet étant payable à la Saint-Fortunat, il s'acquitterait à cette époque.

« Or, dit Dubois, la Saint-Fortunat n'arrive jamais, et j'ai beau chercher sur tous les calendriers de la Bresse, de la Dombes et du Bugey, je ne puis malheureusement y découvrir le nom de ce saint. »

Le juge de paix, après avoir interrogé le débiteur, qui ne nie pas, du reste, l'exactitude de l'exposé fait par son créancier, a rendu le jugement suivant :

« Attendu que le sieur Genin reconnaît avoir souscrit au sieur Dubois un billet de 150 fr. payable à la Saint-Fortunat ;

« Attendu que, pour ne pas faire honneur à son engagement, le sieur Genin objecte que la créance du sieur Dubois n'est pas à terme, le jour de la Saint-Fortunat n'étant pas encore arrivé ;

« Attendu que nous avons vainement cherché sur tous les calendriers le nom de Fortunat ;

« Considérant, d'autre part, que nous n'avons pas à examiner si le sieur Fortunat est saint ou ne l'est pas ; que nous devons lui accorder cette qualité, puisqu'il est ainsi dénommé dans le billet en question ;

« Considérant, que le 1^{er} novembre est la fête de tous les saints, et principalement de ceux qui n'ont pu trouver place dans le calendrier, par conséquent celle dudit Fortunat ainsi qualifié ;

« Condamnons le sieur Genin à payer au sieur Dubois, avec les intérêts de droit, la somme de 150 fr., et ce au 1^{er} novembre prochain, jour de la Toussaint.

« Le condamne, en outre, à tous les dépens. »

BULLETIN FINANCIER.

Correspondance particulière de l'ECHO SAUMUROIS.

Paris, le 26 janvier 1875.

Le marché est d'une fermeté remarquable. Malgré le recul momentané des cours qui a eu lieu la semaine dernière sous l'influence d'événements d'ordre non financier, les acheteurs du comptant n'ont pas perdu courage et redoublent de confiance. Les demandes de Rentes 5 0/0 et 3 0/0 se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs par jour. Le 5 0/0 est particulièrement recherché à cause de l'échéance prochaine du coupon qui se détache, à la Bourse, le 1^{er} février et qui est payable le 16.

Sur les fonds d'Etat étrangers, il ne se fait que peu d'affaires. Le Turc est l'objet de nombreuses ventes. L'Italien est délaissé depuis le détachement du coupon. Seule l'Extérieure Espagnole est demandée en prévision du paiement des coupons arriérés. La rente Péruvienne est moins bien tenue. On annonce la publication d'un rapport officiel sur la situation financière de ce pays.

Les institutions de crédit, quoique les bilans de fin d'année révèlent des bénéfices égaux à ceux de 1873, ne se relèvent pas.

Nous remarquons beaucoup d'affaires sur les titres actions et obligations des diverses Compagnies de chemins de fer.

En valeurs diverses, la hausse du Gaz Parisien, du Canal de Suez et des Messageries Maritimes se poursuit sans encombre. Petites Voitures et Transatlantiques très-calmes.

Trois heures. — Le 3 0/0 finit à 62.35, le 5 0/0 à 100.57 1/2.

Dernières Nouvelles.

L'Assemblée s'est occupée hier de plusieurs projets de loi d'intérêt secondaire.

On remarquait pourtant à l'ordre du jour la discussion du projet de loi relatif au monopole des allumettes chimiques.

M. Tolain était inscrit pour prendre la parole contre le projet.

L'ordre du jour portait encore la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi relatif à la poudre de dynamite.

M. Ernest Picard devait prendre la parole pour réclamer la liberté de fabrication ; une fraction du centre droit était assez de son avis.

La deuxième délibération sur le projet de M. de Ventavon sera très-probablement

fixée à l'ordre du jour d'aujourd'hui jeudi.

Voici le nom des orateurs inscrits pour prendre part à la discussion :

Pour le projet : MM. Antonin Lefèvre-Pontalis, de Valfonds, Prax-Paris, de Gaze-nove de Pradines, de Labassetière.

Contre le projet : MM. de Lorgeril, Amédée Lefèvre-Pontalis, Ferdinand Boyer, Bardoux, Ernest Picard, de Castellane, Louis Blanc, Henri Martin, de La Rochette, Ch. Rolland.

A la discussion de ce projet prendront également part les auteurs d'amendements, et il est probable qu'alors on entendra MM. Casimir Périer, de Chambrun, Vitalis, Tallon, Max Richard, Pagès-Duport, H. Fournier, Luro, Marcel Barthe, d'Andelarre, Bidard, Naquet.

On se préoccupait hier, à Versailles, de la combinaison ministérielle.

On affirmait que M. le duc d'Audiffret-Pasquier ferait, dans tous les cas, partie du prochain cabinet.

On disait seulement que, si les lois constitutionnelles étaient votées, M. le duc d'Audiffret-Pasquier aurait la présidence du conseil, tandis que, dans le cas contraire, c'est M. Buffet qui serait chargé de former le cabinet.

S'il en était ainsi, c'est qu'à la présidence on serait décidé à préparer les élections générales et à faire le ministère de dissolution. Car c'est là, évidemment, la seule hypothèse dans laquelle l'honorable M. Buffet consentirait à quitter le fauteuil de la présidence.

Des bruits persistants affirment que M. le comte de Chambord serait maintenant à Versailles.

Nous donnons cette nouvelle sous réserves ; néanmoins, il ne faut pas oublier que, lors de la discussion de la loi du 20 novembre, M. le comte de Chambord était déjà venu à Versailles pour savoir exactement ce qui se passait, disent les uns, pour être prêt à tous événements, disent les autres.

Il ne serait donc pas étonnant que, dans les circonstances présentes, M. le comte de Chambord eût cru devoir se rendre à Versailles. Mais tout porte à croire que, cette fois encore, il repartira comme il est venu.

M. de Saint-Chéron dément ce bruit. Le comte de Chambord n'aurait pas quitté Frohsdorff. D'après le *Moniteur* encore, cette rumeur n'a aucun fondement.

Le mouvement, pour délivrer Pampe-lune, s'accroît. Une grande bataille est attendue. Samedi, toutes les troupes ont quitté Peralla.

Shanghai, 25 janvier, soir.

L'empereur de Chine est mort le 12 janvier. Son successeur est un prince âgé de cinq ans.

Tout est calme.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le COURRIER DE FRANCE, qui a rapidement conquis une place importante dans la presse parisienne, vient de mettre en pratique une nouvelle combinaison très-ingénieuse et qui mérite d'être signalée au public.

Le COURRIER DE FRANCE publie pour tous les départements une édition spéciale qui s'imprime à Paris, entre six et sept heures, tandis que les autres journaux du soir s'impriment entre trois et quatre heures.

Ces trois heures de retard permettent au COURRIER DE FRANCE de publier, dans le bas de sa première page, le compte-rendu de la séance du jour de l'Assemblée nationale jusqu'à cinq heures, les dernières nouvelles de la France et de l'Etranger et le résumé de toutes les nouvelles importantes publiées par tous les journaux de quatre heures.

Comme il est transporté néanmoins par les trains express de huit heures et de neuf heures, le COURRIER DE FRANCE se trouve avoir, en réalité, vingt-quatre heures d'avance sur l'ensemble des organes de la presse parisienne paraissant également le soir.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 1^{er} février 1875,
Avec le concours de MM. ÉMILE MARCK
et CHAVANNES.

LE DEMI-MONDE

Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils.
M. Emile MARCK remplira le rôle d'Olivier de Jalin.
M. CHAVANNES remplira le rôle de Raymond de Nanjac.
Les autres principaux rôles seront joués par MM. Hems, Clauzel, M^{mes} Hems, Gaugiran, Hamilton et Grisar.

Mise en scène de la Comédie-Française.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 403^e fascicule, THE à TOP, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, bigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 14 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 23 janvier.

Froment (l'h.) 77 k.	18 08	Huile de lin.	50	—
2 ^e qualité.	74	Graine tréfle	50	65
Seigle	75	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	90
Avoine h. bar.	50	Luzerne —	780	—
Fèves	75	Paille	40	—
Pois blancs . . .	80	Amandes . . .	50	—
— rouges	80	— cassées . .	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune . .	50	250
Coza	65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis	50	— qualité (52 k. 500)	50	—
Huile de noix . .	100	2 ^e	46	—
— chenevis . . .	50	3 ^e	40	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).
Coteaux de Saumur, 1873. 1^{re} qualité » à »
Id. 2^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1874, 1^{re} id. » à 75
Id. 1874, 2^e id. » à 70

Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re}	id.	» à 80
Id.	2 ^e	id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re}	id.	» à 80
Id.	2 ^e	id.	» à 60
La Vienne. 1874.	1 ^{re}	id.	» à 80
Id.	2 ^e	id.	» à 60
MOUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1873	1 ^{re}	qualité	» à 100
Champigny, 1873	1 ^{re}	id.	» à 100
Id. 1873.	2 ^e	id.	» à 140
Id. 1874.	1 ^{re}	id.	» à 140
Id. 1874.	2 ^e	id.	» à 140
Varrains, 1873	1 ^{re}	id.	» à 130
Varrains, 1874.	1 ^{re}	id.	» à 130
Bougeuil, 1873	1 ^{re}	qualité	» à 100
Id.	2 ^e	id.	» à 110
Id. 1874.	1 ^{re}	id.	» à 100
Id.	2 ^e	id.	» à 100
Restigné 1874	1 ^{re}	id.	» à 100
Chinon, 1873.	1 ^{re}	id.	» à 80
Id.	2 ^e	id.	» à 80
Id., 1874.	1 ^{re}	id.	» à 80
Id.	2 ^e	id.	» à 80

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	62 40	»	13	Soc. gén. de Crédit industriel et	690	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	503	»	13 75
4 1/2 % jouiss. mars	92 50	1	»	comin., 125 fr. p. j. nov.	432	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	681	25	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit Mobilier	500	5	»	Société autrichienne, j. janv. . . .	660	»	3 75
5 % Emprunt 1871	100 75	»	»	Crédit foncier d'Autriche	337	50	1	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	100 75	10	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	520	»	»	Orléans	299	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	»	»	Est, jouissance nov.	890	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	293	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	459	1	50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . .	890	»	»	Est	288	50	»
— 1865, 4 %	479	1	50	Midi, jouissance juillet	642	50	2	Nord	297	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	308	»	»	Nord, jouissance juillet	1105	»	7	Est	297	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	50	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	897	50	»	Nord	288	50	»
Banque de France, j. juillet.	3810	»	»	Orléans, jouissance juillet, 65. . .	571	25	»	Ouest	297	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	560	»	2	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . .	55	»	»	Midi	293	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	470	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	682	50	»	Deux-Charbonnes	275	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	255	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	55	»	2	Vendée	246	»	»
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. . .	865	»	7	C. gén. Transatlantique, j. juill. . .	226	25	1	Canal de Suez	498	75	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — —
1 — 39 — — — — —
4 — 12 — — — — —
7 — 27 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

A VENDRE UN JARDIN

De 6 ares 90 cent. environ.
Au Pont-Fouchard.
S'adresser à M. CORBELL, au Pont-Fouchard. (464)

A VENDRE MAISON

Pour entrer en jouissance de suite.
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

PAPIERS PEINTS

A CÉDER MAISON DE DÉTAIL IMPORTANTE
A Angers, rue d'Alsace.
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES.
Clientèle riche. — installation permettant un chiffre de plus de 125,000 francs.
Prix de cession : de 12 à 15,000 francs, suivant la quantité de marchandises et de matériel.
Facilités pour les paiements.
Le cédant donnera son concours, si on le désire.
Bourgeois, expert-comptable à Angers. (51)

MAISON A LOUER

Présentement,
UNE MAISON
Rue de l'Échelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)
M^e BEAUPEIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

FOIN A VENDRE

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz. (50)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4 ^o . 100
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25	Relié. 125
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8 ^o . 138	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400
DARÉSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8 ^o . 72	Atlas géographique, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-4 ^o , chromo. 600
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60	Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 380
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8 ^o . 40	Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8 ^o . 45	Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8 ^o . 50
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8 ^o , gravures sur acier et coloriées, broché. 50	PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. 8 ^o , in-8 ^o . 120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 20	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8 ^o . 180
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200	Paqueton des illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies. 100
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600	Des Quêchons. Grandes illustrations de G. Doré, 262 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160
Dictionnaire de la conversation, 10 volumes grand in-8 ^o . 200	DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-4 ^o , avec 30,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 180

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.
Envoi franco des Catalogues
Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE DE MÉDECINE PRATIQUE

EN VENTE :
Les Maladies chroniques, par le docteur DUPOUY, de la Faculté de Paris, comprenant l'histoire, la description et le traitement de la goutte, du rhumatisme, de la chloro-anémie, du rachitisme, de la scrofule, de la phthisie pulmonaire, du cancer, de l'albuminurie, du diabète, des darvres etc. 1 vol. Prix 50 centimes.
La Petite Chirurgie, par le docteur FILLEAU, de la Faculté de Paris, comprenant : les soins à donner dans les accidents et au début des maladies, les topiques et différents remèdes, le traitement des contusions, des plaies, des brûlures, des fractures, des hémorragies, les petites opérations et les pansements que l'on peut pratiquer soi-même, les empoisonnements et les contre-poisons, le traitement des varices, et des hernies, l'orthopédie, l'art dentaire, etc., etc. 1 vol. Prix 50 centimes.
Maladies du système nerveux, par le docteur DUPOUY. 1 vol. Prix 50 centimes.

Pour se procurer ces ouvrages, s'adresser chez les libraires de Paris et des Départements.
Si l'on désire recevoir ces ouvrages franco, adresser 60 centimes par chaque volume en mandat de poste ou timbres-poste à M. ALCAÏ-Lévy, imprimeur-éditeur, rue de Lafayette, 61, Paris.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES.
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
En mandat ou timbres - poste, 7, rue Lafayette, Paris.
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (253)

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE
Donnant par an 24 numéros, 2 000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris. Départem^t.
Un an. . . . 6 fr. 8 f.
Six mois. . . 3 50 4
Trois mois. 2 » 2
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.
Paris. Départem^t.
Un an. . . . 15 fr. 18 fr.
Six mois. . . 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.